



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## REUNION DU 08 SEPTEMBRE 2021

**Présents :** MM DE JESUS - FINANCE - ROMERO

**D1 :** Tous les matchs à domicile et en nocturne de l'équipe 1 de ST COLOMB de LAUZUN, se joueront à 20h00 et non à 20h30 sur toute la saison 2021-2022.

Match no 23601029 FCPA 47 – LE MAS du 25-09-21 à 20h00, ce match est reporté au dimanche 26.09.2021 à 15h00 à PONT du CASSE avec l'accord des deux clubs.

**D2 :** La Commission enregistre le retrait de l'équipe 1 de BIAS qui est déclarée de ce fait forfait général, et devient exempt dans la poule .

**LA COMMISSION :** Vu les difficultés rencontrées pour faire les poules de D4 sans compter le désengagement de certaine équipe, un mail sera envoyé à chaque club concerné, pour la confirmation de cet engagement avec une réponse pour le mercredi 15.09.21 à midi dernier délai.

Les clubs qui n'auront pas répondu à ce mail à la date prévu seront considérés comme non partant en D4, la Commission effectuera la composition des poules par secteur géographique dans l'après-midi et les calendriers en suivant.

A tous les clubs qui n'ont pas assez de joueurs pour une équipe à 11, la Commission souhaite lancer un challenge à 8 tout en ayant la possibilité d'entente avec un club voisin pour faire une équipe à 8

Les clubs intéressés par ce challenge sont priés de prendre contact avec le District.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

Le président  
José ROMERO